

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN D'AULPS

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN D'AULPS, dûment convoqué s'est réuni, en salle de la Mairie, sous la présidence de William CHALENÇON, Maire.

Date de convocation : 13 juillet 2026

Nombre de membres :

15 élus en exercice, 13 élus présents et 15 élus votants

ETAIENT PRESENTS : William CHALENÇON, Sylviane COTTET DUMOULIN, Nathalie TAVERNIER, André JORDAN, Vincent FREMONT Catherine CULLAZ, Catherine PREMAT, Emilie JAUD, Alexis TAVERNIER, Alexandre DELALE, Catherine GAGGIOLI, Frédéric THORD et Sophie COTTET.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Stéphane GREVAT (procuration au Maire) et Catherine VULLIEZ (procuration à Sylviane COTTET DUMOULIN).

SECRETAIRE DE SÉANCE : André JORDAN

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 22 juin est approuvé par les élus.

ORDRE DU JOUR :

- OAP – orientation d'aménagement et de programmation – de Plan Milieu : avenant n°2 à la promesse de vente des terrains communaux avec la Société dénommée « VILLES ET VILLAGES CREATIONS »
- Décision modificative n°3 du budget principal
- Demande de modification du PLUi-H relative aux restaurants d'altitude
- Convention de partenariat avec la Poste concernant l'agence postale communale
- Projet d'antenne relai sur la gare départ de la télécabine – accord de principe
- Damos des Prés – demande d'achat de terrain communal – M. Bernard COTTET GAYDON
- Retour sur les décisions du Maire
- Compte-rendu de la Commission d'urbanisme
- Compte-rendu diverses réunions
- Questions diverses

OAP – ORIENTATION D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION – DE PLAN MILIEU : AVENANT N°2 A LA PROMESSE DE VENTE DES TERRAINS COMMUNAUX AVEC LA SOCIETE DENOMMEE « VILLES ET VILLAGES CREATIONS »

Le Maire rappelle aux élus que la Commune a signé, sous l'ancien mandat, la promesse de vente des terrains communaux, au promoteur Villes et Villages, au prix de 145€ le mètre carré.

Suite aux travaux de compensation de la zone humide et aux études de sol, le promoteur a rencontré l'ensemble des propriétaires concernés et a proposé une baisse de prix de 145€ à 120€ le mètre carré.

Catherine GAGGIOLI demande la surface de terrains concernés. Le Maire confirme que la Commune vend 7447 m² de terrain. Alexandre DELALE demande si tous les propriétaires concernés ont accepté cette baisse de prix. Le Maire répond qu'il manque un dernier accord ; il ajoute que le promoteur doit obtenir l'ensemble des accords signés de tous les propriétaires.

Frédéric THORD demande si la compensation de la zone humide n'était pas connue au début du projet. Le Maire répond qu'il s'agit d'une zone humide souterraine qui a été découverte lors des

études. Catherine GAGGIOLI évoque la baisse du prix d'achat comme une compensation de la zone humide ; le Maire répond que cela est une participation.

Le Maire confirme que si la Commune ne donne pas son accord, le projet ne pourra pas se faire, on prend le risque de perdre le promoteur car les constructions individuelles sont interdites. Le but de l'OAP de plan milieu est de densifier le centre du village.

Sylviane COTTET DUMOULIN rappelle que le 1^{er} projet immobilier avec la SEMCODA, sous le mandat 2014-2020, actait une promesse de vente signé des terrains à 65€ /m². Le Maire confirme que ce compromis de vente avait été annulé d'un commun accord.

Catherine GAGGIOLI revient sur la PPVE, participation au public par voie électronique, de ce projet d'OAP. La Mairie a reçu 17 recours favorables et 27 recours défavorables. Elle confirme que dans le rapport de la PPVE, toutes les remarques et oppositions ont été balayées ; le projet n'a pas du tout été retravaillé. Elle interroge le Maire sur l'intérêt de la PPVE. Le Maire confirme que cette consultation a été réalisée dans le cadre de la procédure et que le conseil avocat de la Commune a validé ce rapport. Catherine GAGGIOLI regrette que la compensation de la zone humide ne soit pas retravaillée. Le Maire conclut en indiquant que tous les services de l'Etat sont mobilisés sur cette compensation.

Le Maire propose aux élus de passer au vote. La vente de 7447 m² de terrains communaux au promoteur Villes et Villages Créations dans le cadre de l'OAP de Plan milieu.

Après discussion, les élus votent, à 13 voix pour et 2 abstentions (Catherine GAGGIOLI et Frédéric THORD) la vente des 7447 m² de terrains communaux au tarif de 120 €/m² au promoteur Villes et Villages Créations.

DECISION MODIFICATIVE N°3 DU BUDGET PRINCIPAL

Le Maire présente les ajustements suivants : la baisse de 186 175 € en recette d'investissement correspondant à la baisse de la vente des terrains de l'OAP de plan milieu et le virement de 6 000€ de l'ancien programme des travaux de la Mairie aux travaux de la médiathèque.

Après discussion, les élus votent à 14 voix pour et 1 abstention (Catherine GAGGIOLI) la décision modificative n°3 du budget principal 2026.

DEMANDE DE MODIFICATION DU PLUI-H RELATIVE AUX ZONAGES DES RESTAURANTS D'ALTITUDE

Le Maire quitte la salle et ne prend part ni au débat ni au vote.

Sylviane COTTET DUMOULIN informe les élus que la Communauté de Communes, Haut-Chablais Interco, a interpellé la Mairie sur l'absence de STECAL au niveau des restaurants d'altitude comme cela est le cas dans les autres Communes depuis l'adoption du nouveau PLUi-H.

Catherine PREMAT a donc répertorié les 5 restaurants suivants : Follys, buvette du Roc d'Enfer et le Au Joyeux dahus à Graydon, et sur le plateau des Têtes, l'Escale blanche et le Pasta roc et précise les accès, installations, parcelles, photos...

Sylviane COTTET DUMOULIN rappelle qu'aujourd'hui, ces établissements sont en zone N et A et que d'éventuels travaux peuvent être difficiles à autoriser alors qu'ils peuvent être liés au fait que ce sont des ERP, établissement recevant du public. Elle prend l'exemple d'une nouvelle sortie de secours.

Sylviane COTTET DUMOULIN confirme que cette décision permettra de lancer une demande de modification des zonages du PLUi-H par la Communauté de Communes et que pour la réalisation de travaux, les propriétaires de ces établissements devront déposer une demande d'autorisation d'urbanisme.

Après discussion, les élus votent, à 11 voix pour et 2 abstentions (Catherine GAGGIOLI et Sophie COTTET), la demande de modification de zonage du PLUi-H pour les restaurants d'altitude de la Commune.

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA POSTE CONCERNANT L'AGENCE POSTALE COMMUNALE

Le Maire informe les élus que la convention de partenariat avec La Poste concernant le fonctionnement de l'agence postale communale prend fin au 26 octobre prochain. La Poste propose une nouvelle convention pour 3 ans, non renouvelable tacitement.

Dans cette nouvelle convention, le fonctionnement de l'agence postale communale restera le même, la Commune continuera de percevoir une indemnité mensuelle qui est de 1211€ à ce jour.

Après discussion, les élus valident, à l'unanimité, la convention de partenariat avec La Poste pour une durée de 3 ans, non renouvelable.

PROJET D'ANTENNE RELAI SUR LA GARE DEPART DE LA TELECABINE – ACCORD DE PRINCIPE

Le Maire passe la parole à Vincent FREMONT, adjoint en charge du projet.

Vincent FREMONT confirme la demande de SFR de déployer une antenne de téléphonie sur la gare de départ de la télécabine afin d'améliorer la couverture réseau au niveau de la Moussière et de la station. Il montre les photos du projet qui confirme que ces 3 antennes relais sont parfaitement intégrées au bâtiment.

Si le projet se réalise, la Commune signera un bail de 12 ans avec un loyer annuel de 4500€.

Après discussion, les élus donnent, à l'unanimité, leur accord de principe pour la réalisation des études relatives à la pose d'antennes relais sur le bâtiment de la télécabine.

DAMOZ DES PRES – DEMANDE D'ACHAT DE TERRAIN COMMUNAL – M. BERNARD COTTET GAYDON

Le Maire confirme aux élus que M. Bernard COTTET GAYDON est propriétaire d'une grange à Damoz des Prés mais qu'il n'est pas propriétaire du sol. Ce dernier demande à acquérir la propriété de l'emprise de sa grange d'environ 16m².

Une discussion s'ensuit sur le prix au m², sachant que les frais de géomètre et de notaires restent à la charge du demandeur.

Les élus valident, à l'unanimité, le principe de la vente du terrain de l'emprise au sol à M. Bernard COTTET GAYDON, au prix de 5€ / m².

RETOUR SUR LES DECISIONS DU MAIRE

Dans le cadre des attributions que le Conseil municipal a délégué au Maire, il confirme qu'il n'a pas pris de décision.

COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION D'URBANISME

La commission d'urbanisme s'est réunie les 23 juin et 15 juillet 2026.

IDENTIFICATION		SECTION NUMERO	ZONE PLUi	ZONE PPR
NUMERO	MO/PC07423824B0004M01	AD 239	UA2	bleue 64A
RECU LE	27/05/2026			
NOM	DELERCE Clément			
LIEU	46 route des écoles			
OBJET	Modif. Façades, modif. Balcon, ajout balustrade, mazot			
NUMERO	MO/PC 07423825B0004M01	H 651-650	UHpa	bleues 48A-49F
RECU LE	27/05/2026			
NOM	D ARCY Michael			
LIEU	910 route du Jourdil			
OBJET	Changement pente toit, changement accès balcon			

IDENTIFICATION		SECTION NUMERO	ZONE PLUi	ZONE PPR
NUMERO	MO/PC07423817B0010M02	AE 530		
RECU LE	06/07/2026	331 à 335		
NOM	SEMCODA			
LIEU	98 route de Sous St Jean			
OBJET	Modif emprise cadastrale, implantation local enedis, modif façades optimisation parking et cheminement, suppression clôture			

IDENTIFICATION		SECTION ET NUMERO	ZONE PLUi	ZONE PPR
NUMERO	DP0742382600024	AI 119-358	UH	blanche
RECU LE	26/05/2026			
NOM	CHARAT Pierre			
LIEU	132 impasse sur le Char			
OBJET	Abri voiture, modif. façades habitation			
NUMERO	DP0742382600025	E 435	UC	blanche
RECU LE	26/05/2026			
NOM	Indivision COLLET			
LIEU	1139 route d'Essert la Pierre			
OBJET	Pose de volets			
NUMERO	DP0742382600026	E 2099	UH	blanche
RECU LE	27/05/2026			
NOM	TAYLOR Annabelle			
LIEU	44 chemin de la Dimerie			
OBJET	Modif. Façade			

IDENTIFICATION		SECTION ET NUMERO	ZONE PLUi	ZONE PPR
NUMERO	DP0742382600027	E 2361-2366	UH	bleue 139B
RECU LE	02/06/2026			
NOM	MOURIN Tom			
LIEU	130 route du Plan de Lesse			
OBJET	Remplacement abri jardin			

IDENTIFICATION		SECTION ET NUMERO	ZONE PLUi	ZONE PPR
NUMERO RECU LE NOM LIEU OBJET	DP0742382600028 22/06/2026 COMMUNE Route des écoles Terrasse	AD 210-515 263-516	UA2	bleue 64A
NUMERO RECU LE NOM LIEU OBJET	DP0742382600029 23/06/2026 DRANCOURT LECHICHE 1868 route de la Moussière Changement fenêtre	G 1033	UB2-UC	bleue 52A
NUMERO RECU LE NOM LIEU OBJET	DP0742382600030 08/07/2026 COTTET DUMOULIN Nicolas 95 impasse du Terraillet Garage	AH 23	UC	bleues 60A-75L

IDENTIFICATION		SECTION ET NUMERO	ZONE PLUi	ZONE PPR
NUMERO RECU LE NOM OBJET LIEU	CU0742382600045 28/05/26 Mcelvenney cu de simple information 180 route des Martinets	AI 54-56		
NUMERO RECU LE NOM OBJET LIEU	CU0742382600046 01/06/26 SELARL GUILLEUX cu de simple information rte de la Moussière	G 420-750 838-1206		
NUMERO RECU LE NOM OBJET LIEU	CU0742382600047 05/06/2026 Me DERONT cu de simple information St Jean	AI 118		
NUMERO RECU LE NOM OBJET LIEU	CU0742382600048 05/06/2026 Me DERONT cu de simple information St Jean	AI 116		
NUMERO RECU LE NOM OBJET LIEU	CU0742382600049 03/06/2026 NOVALPS cu de simple information 77 chemin des Cimes	G 1101-1104		

IDENTIFICATION		SECTION ET NUMERO	ZONE PLUi	ZONE PPR
NUMERO RECU LE NOM OBJET LIEU	CU0742382600050 02/06/26 Me BON cu de simple information 1866 rte de la Moussière	G 1034		
NUMERO RECU LE NOM OBJET LIEU	CU 0742382600051 03/06/26 NOVALPS cu de simple information 304 route de l'Abbaye	AB 250		
NUMERO RECU LE NOM OBJET LIEU	CU0742382600051 03/06/2026 NOVALPS cu de simple information 52 impasse Rives de Dranse	AI 403		
NUMERO RECU LE NOM OBJET LIEU	CU0742382600053 10/06/2026 Me DERONT cu de simple information 44 chemin de la Dimerie	E 2099		
NUMERO RECU LE NOM OBJET LIEU	CU0742382600054 11/06/2026 SCP RAFFIN RENAND cu de simple information 110 route de la télécabine	G 876-1060 1062-1064 1066-1068 1058-1071		

IDENTIFICATION		SECTION ET NUMERO	ZONE PLUi	ZONE PPR
NUMERO RECU LE NOM OBJET LIEU	CU0742382600055 12/06/26 ACTENLOIRE cu de simple information Le Bas Thex	B 850		
NUMERO RECU LE NOM OBJET LIEU	CU0742382600056 12/06/26 ACTENLOIRE cu de simple information 481 route du Bas Thex	B 820-823 835 à 838		
NUMERO RECU LE NOM OBJET LIEU	CU0742382600057 12/06/26 ACTENLOIRE cu de simple information Le Bas Thex	B 825		
NUMERO RECU LE NOM OBJET LIEU	CU0742382600058 19/06/2026 NOVALPS cu de simple information 52 route de la Villaz	AB 100		

IDENTIFICATION		SECTION ET NUMERO	ZONE PLUi	ZONE PPR
NUMERO RECU LE NOM OBJET LIEU	CU0742382600059 26/06/26 Me DERONT cu de simple information 3357 route de la Moussière	G 941		
NUMERO RECU LE NOM OBJET LIEU	CU0742382600060 29/06/26 Me FUKAO cu de simple information 96-98-100 route de Sous St Jean	AE 530-331 332-333 334-335		
NUMERO RECU LE NOM OBJET LIEU	CU0742382600061 30/06/2026 Me LORISSON cu de simple information 2860 route de la Moussière	G 515-517 938		
NUMERO RECU LE NOM OBJET LIEU	CU0742382600062 03/07/2026 IPSO FACTO NOTAIRES cu de simple information Abbaye Nord	AB 128		
NUMERO RECU LE NOM OBJET LIEU	CU0742382600063 03/07/2026 NOVALPS cu de simple information 120 chemin Chenevy	E 2247		

IDENTIFICATION		SECTION ET NUMERO	ZONE PLUi	ZONE PPR
NUMERO RECU LE NOM OBJET LIEU	CU0742382600064 06/07/26 NOVALPS cu de simple information impasse de la Grotte	C 2829		
NUMERO RECU LE NOM OBJET LIEU	CU0742382600065 06/07/26 NOVALPS cu de simple information La Grange	E 2322-2323 232-2326		
NUMERO RECU LE NOM OBJET LIEU	CU0742382600066 06/07/2026 NOVALPS cu de simple information 1359 route d'Essert la Pierre	E 2319-2325		
NUMERO RECU LE NOM OBJET LIEU	CU0742382600068 07/07/2026 NOVALPS cu de simple information 2893 route de la Moussière	G 939		

Le Maire présente les DIA, déclaration d'intention d'aliéner, en cours. Aucune décision de préemption n'est prise par les élus.

Les dossiers suivants ont été signés :

DOSSIER	DEMANDEUR	LIEU DIT	OBJET	DECISION + DATE
PA25003	SCCV ST JEAN D AULPS	Route des Grandes Alpes	Aménagement de lots à bâtir	ACCORD 08/07/2026
PC26003	LAFITTE François	2762 route de la Moussière	Aménagement de la grange	ACCORD 13/07/2026
MO/PC 12B23M02	JUDGE Alastair	1385 route de la Villaz	Changement tènement, modif.ouvertures, modif. garde corps, velux, déplacement places de stationnement	REFUS 01/07/2026
PC26011	LUTHY Christian	395 route de la Moussière	Transfo garage en extension habitation, création abri vélo et voiture	ACCORD 03/07/2026
DP26011	Elance Technologies Propres	805 route d'Essert la Pierre	Panneaux photovoltaïques	ACCORD 29/06/2026

COMPTE-RENDU DIVERSES REUNIONS

Réunion Commission « Voirie » – Communauté de Communes HCI

Alexis TAVERNIER confirme avoir assisté à la commission voirie avec les autres Communes. Il s'agissait d'une présentation de l'équipe et de leurs missions et moins d'une réunion de travail qui arrivera dans un 2^{ème} temps.

Réunion Commission « déchets » – Communauté de Communes HCI

Frédéric THORD confirme avoir participé à la réunion de cette commission qui était aussi une présentation du personnel, des points de recyclage, des déchetteries et des travaux à venir. Il a évoqué le projet de la Commune d'implanter des panneaux d'information qui pourraient être partagé avec la Communauté de Communes mais le projet n'a pas eu l'écho souhaité. Le Maire évoquera ce projet en réunion de bureau avec les Maires.

Réunion Commission « affaires sociales » – Communauté de Communes HCI

Nathalie TAVERNIER n'a pas pu assister à cette réunion mais elle a pris connaissance du compte-rendu. Cette 1^{ère} rencontre a permis de dresser un état des lieux et de parler des projets à venir. Aucune décision n'a été prise.

Plan pastoral du Roc d'Enfer

Le Maire confirme que Mme Yannick TRABICHET, Maire de Vailly, a été élu à la présidence du PPT du Roc d'Enfer qui regroupe environ 40 Communes du territoire. Le Maire regrette que la présidence ne revienne pas de fait au Vice-Président à l'agriculture de la Communauté de Communes Haut-Chablais Interco.

Réunion avec la FOL74 pour le Village Vacances de l'Isle d'Aulps

Sylviane COTTET DUMOULIN informe les élus d'une réunion avec la FOL74 au sujet des travaux au Village Vacances. Une 1^{ère} tranche de travaux s'est terminée cet hiver pour un montant de 467 000€ et une 2^{ème} tranche de travaux sera faite à partir de la rentrée de septembre pour un montant de 365 000€. Ces travaux ont été porté par la FOL 74 qui a reçu plus de subventions que si la Commune avait porté le projet. C'est pourquoi, les élus avaient validé lors du précédent mandat, une baisse du loyer annuel lors du renouvellement de la convention d'occupation des lieux.

La réunion a aussi porté sur les travaux de la piscine que la Commune s'est engagé à suivre ; des discussions en cours.

Le Maire conclut en confirmant l'inauguration des travaux, en présence des financeurs, cet hiver 2026/2027.

QUESTIONS DIVERSES

Feu d'artifice du 14 juillet 2026

Sophie COTTET interroge le Maire quant au cout financier suite à l'annulation du feu d'artifice. Le Maire confirme que la décision d'annulation s'est imposée suite à une discussion avec l'artificier, les pompiers le jour même sur place, en présence d'Alexis TAVERNIER en raison de la sécheresse et par mesures de sécurité. Le Maire confirme que seul la main d'œuvre pour l'installation de la sonorisation sera facturé à la Commune.

Organisation du périscolaire à compter de la rentrée scolaire 2026

Nathalie TAVERNIER projette l'organigramme du service périscolaire à compter de cette rentrée scolaire et confirme que l'ensemble des postes est pourvu. L'équipe débutera courant aout et une réunion avant la rentrée scolaire est programmée pour que chacun puisse se rencontrer.

Retour sur la médiathèque

Nathalie TAVERNIER fait un retour aux élus sur le fonctionnement de la médiathèque, en projetant un diaporama préparé par Caroline GERME, responsable de l'équipement.

Animations :

Avril

- 1/04 - Soirée jeux de société
- 4 -18/04 - Chasses aux œufs
- 28/04 - Tournoi Mario Kart

Mai

- Lancement de la grainothèque
- 23/05 - Lire Aulps petits - Lecture jeunesse
- 27/05 - Soirée jeux de société

Juin

- 9/06 - Tournoi Mario Kart
- 13/06 - Atelier couture
- 24/06 - Soirée jeux de société
- 27/06 - Lire Aulps petits - Lecture jeunesse

Au cours de l'été 2026, une animation par semaine est prévue avec les bénévoles de la médiathèque.

Accueils scolaires :

Avril - accueil des 2 classes de maternelle de Saint Jean d'Aulps

- Visite des lieux
- Jeu ludique sur le fonctionnement de la bibliothèque
- Lecture d'une histoire par l'enseignante

Mai - accueil des classes élémentaires de Saint Jean d'Aulps

- Visites et explications du fonctionnement des lieux
- Animation sur la recherche de livres en demi-groupe
- Lecture d'une histoire par l'enseignante

Juin - accueil des 4 classes de 6ème du collège

- Visites et explications du fonctionnement des lieux
- Découverte de 3 jeux de société en lien avec les mots

De mars à juin - accueil périscolaire de Saint Jean d'Aulps

- Accueil par une bénévole, un lundi toutes les trois semaines. Lectures, comptines et jeux

Autres actions :

La médiathèque a également accueilli les événements suivants, offrant ainsi aux habitants l'opportunité de découvrir ce nouvel espace :

- Bienvenue aux petits citoyens : remise des nichoirs, le 12 juin
- Remise des cadeaux aux élèves de CM2, le 26 juin
- Animations lectures d'été de la Croix-Rouge avec les enfants logés à l'île d'Aulps, 3 mercredis en juillet/août

Modifications des horaires pour le mois d'août :

- ouverture 4 matins (2 matins de plus);
- une nocturne le jeudi ;
- fermeture le samedi après-midi.

Ces nouveaux horaires sont basés sur la fréquentation de juillet et la fermeture en août de la bibliothèque des Gets.

Statistiques :

Entre février et juin, une moyenne de 274 visiteurs et 526 prêts par mois. Cela correspond à environ 1,92 prêt par visiteur. Les retours de livres via la boîte augmentent régulièrement, signe d'une bonne appropriation du service.

Communication :

Les nouvelles inscriptions se stabilisent après un bon démarrage.

En juin, création de la page Facebook Aulps Médiathèque.

Prise de poste de Séverine APARISI

Le Maire confirme le recrutement de Mme Séverine APARISI au poste de Secrétaire Générale en remplacement de Marion MORAND. Elle prendra ses fonctions au 1^{er} septembre et arrivera sur la Commune la dernière semaine d'août. Elle logera dans l'appartement au-dessus de la médiathèque.

Journée environnement élagage

Le Maire tient à remercier l'association des chasseurs pour les 2 journées d'élagage réalisées sous la télécabine, soit une économie d'environ 15 000€ pour les remontées mécaniques. Il en profite également pour remercier Emilie JAUD pour l'organisation de la journée environnement.

Vente d'un terrain communal à M. Kévin DELALE

Catherine GAGGIOLI interroge le Maire sur le dossier de vente d'un terrain communal, étudié lors du conseil municipal du 11 mai dernier. Le Maire confirme que le projet n'a pas avancé.

Alpage de Nantaux

Catherine GAGGIOLI revient sur le manque d'eau à l'alpage de Nantaux sur lequel se trouvent près de 700 moutons. Catherine PREMAT et André JORDAN confirment le manque d'eau sur l'alpage ; deux rotations d'hélicoptère ont été réalisées pour monter de l'eau prise dans le ruisseau. Ces manœuvres sont prises en charge par l'alpagiste.

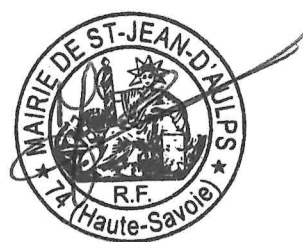
Retenue collinaire du Sagy

Catherine GAGGIOLI interroge le Maire sur le projet de réhausse du déversoir du lac de Sagy. Le Maire confirme que les équipes travaillent sur ce dossier avec l'OFB, Office français de la biodiversité. Les études sont en cours.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : 21 ou 28 septembre 2026

Le Maire,
William CHALENÇON

Le Secrétaire de séance,
André JORDAN



ANNEXE DU PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 20 JUILLET 2026

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, lors de la séance du Conseil municipal du 28/09/2026, le Maire a soumis à l'approbation des élus le procès-verbal du Conseil municipal du 20/07/2026.

Madame Catherine GAGGIOLI souhaite que le procès-verbal soit modifié. Elle fait référence à la page 10, dans le paragraphe relatif au point d'information concernant la « Retenue collinaire du Sagy ». Elle relève que le procès-verbal ne mentionne pas qu'il s'agit d'enlever la réhausse du déversoir.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit effectivement d'un projet d'enlèvement de la réhausse du déversoir au Sagy.

Madame Catherine GAGGIOLI évoque également sa remarque concernant la tonte des talus attribuée aux employés municipaux.

Cette remarque n'est pas présente dans le PV du 20 juillet 2026.

Monsieur le Maire répond qu'il n'est pas possible que cette affirmation ait pu être donnée car le tracteur étant en panne à cette période. Les employés municipaux n'avaient pas l'outillage nécessaire à leur disposition pour effectuer cette tâche qui a été réalisée par une entreprise privée titulaire d'un marché géré par le Haut Chablais Interco.

À la suite de ces observations, le procès-verbal du Conseil Municipal du 20/07/2026 est approuvé.

Le Maire,
William CHALENÇON

La Secrétaire de Séance,
Sylviane COTTET-DUMOULIN

